

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane

NOR : SASR1030724A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane :

1° Au titre du *c* du 1° de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Jean LEDUC, directeur régional de l'environnement.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Gérard FAUBERT, titulaire, et M. Sylvain PERPONT, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

b) Au titre du *d* du 2° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Roger FRANCOIS, titulaire, et M. Joël IBOS, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du *a* du 3° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Michel MONLOUIS-DEVA, titulaire, désigné par le président du conseil régional.

b) Au titre du *b* du 3° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Alain TIEN-LIONG, titulaire, et M. Alex ALEXANDRE, suppléant ; M. Fabien CANAVY, titulaire, et M. Albéric BENTH, suppléant, désignés par le président du conseil général.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. le docteur Victor SABINE, titulaire ; Mme Huguette LEON, suppléante.

b) Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme George HABRAN-MERY, titulaire ; M. Albert CESAR, suppléant.

c) Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme Maurice BERTRAND, titulaire ; M. Daniel NELSON, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Yvane BERTRAND, directrice de l'institut régional de développement du travail social.

Mme Marlène LUPON, représentante de la Mutualité française.

M. Frédéric MORTIER, directeur du Parc amazonien.

M. le médecin en chef TRILLAT, directeur interarmées du service de santé des armées en Guyane.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Claudia CHERY RENE AUBIN ;
M. Bruno PROVOST.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN